



Négociations en vue d'un accord de libre-échange avec le Royaume-Uni

Le 24 mars 2022, Mary Ng, ministre du Commerce international, de la Promotion des exportations, de la Petite entreprise et du Développement économique du Canada, et la secrétaire d'État au Commerce international du Royaume-Uni, Anne-Marie Trevelyan, ont annoncé qu'elles allaient lancer des négociations en vue de conclure un accord de libre-échange bilatéral complet. La première ronde de négociations a commencé le 28 mars 2022. « Le gouvernement défendra également pleinement le système de gestion de l'offre du Canada pour les produits laitiers, la volaille et les œufs, notamment en ne concédant aucun accès supplémentaire au marché pour les produits soumis à la gestion de l'offre », a assuré le gouvernement dans un communiqué.

En novembre 2020, le président des Producteurs de lait du Québec (PLQ), Daniel Gobeil, avait demandé devant le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes que les dispositions de l'accord transitoire avec le Royaume-Uni, qui ne contiennent aucun accès supplémentaire au marché des produits laitiers, soient reconduites dans un accord à long terme. Depuis, cette demande a été répétée dans plusieurs réunions avec les représentants du gouvernement fédéral, notamment lors des rencontres de lobby en février dernier. Les PLQ et Les Producteurs laitiers du Canada suivent attentivement les négociations.



40 ans de service

Sylvie Gauthier

Les Producteurs de lait du Québec sont heureux de souligner les 40 ans de service de Sylvie Gauthier. À son arrivée dans l'organisation, le 17 mai 1982, madame Gauthier occupait un poste de commis à l'entrée des données. Elle travaille maintenant comme agente aux contrôles techniques, approvisionnement et transport à la Direction gestion du lait.

Un grand merci pour vos loyaux services!

25 ans de service

Claude Daigneault

Les Producteurs de lait du Québec sont heureux de souligner les 25 ans de service de Claude Daigneault. Depuis son arrivée dans l'organisation, le 28 avril 1997, monsieur Daigneault occupe un poste d'analyste-programmeur à la Direction technologies de l'information.

Un grand merci pour vos loyaux services!



Hausse du quota de 2 % en avril et journées additionnelles

En fonction de l'analyse des besoins anticipés du marché et des perspectives à la baisse des stocks de beurre pour le reste de l'année 2022, les offices des provinces de P5 ont convenu d'émettre, à tous les producteurs, 2 % de quota négociable le 1^{er} avril 2022 ainsi que les journées additionnelles suivantes : 1 journée en mai, 1 en août, 2 en septembre, 2 en octobre et 1 en novembre. Ces journées sont non cumulatives. Le tableau des journées additionnelles est disponible sur l'extranet des producteurs dans la section « Production et quota ».

Prix de la relève agricole

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) invite les jeunes de moins de 40 ans à poser leur candidature pour l'obtention du Prix de la relève agricole qui fait honneur à un jeune entrepreneur ou à un groupe de jeunes entrepreneurs agricoles. Pour remporter ce prix, il faut avoir bien réussi son établissement en agriculture et s'être distingué par son esprit d'innovation, des compétences distinctives et un engagement clair dans la communauté. Une bourse de 7 500 \$ accompagne le prix. La date limite d'inscription est le 10 juin 2022. Pour plus d'information, visitez le site web du MAPAQ.

Tests rapides pour les employeurs de travailleurs étrangers temporaires (TET) agricoles

Grâce à une collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), les centres d'emploi agricole des bureaux régionaux de l'UPA distribuent des tests rapides de dépistage de la COVID-19 pour les employeurs de travailleurs étrangers temporaires (TET). Ces tests viennent en boîte de 25 ou 30 et permettront à chaque TET d'avoir accès en moyenne à 5 tests rapides.

Les producteurs qui souhaitent se procurer des tests pour leurs travailleurs doivent communiquer avec leur bureau régional de l'UPA afin de planifier la cueillette des tests. Des frais d'administration et de manutention de 10 \$, taxes incluses, s'appliqueront par boîte de 25 ou 30 tests pour les employeurs.

Déclaration des PLC sur le plan de réduction des émissions pour 2030

Dans une déclaration, les Producteurs laitiers du Canada (PLC) se sont réjouis du financement et des programmes annoncés par le ministre de l'Environnement et du

PRIX DE LA RELÈVE AGRICOLE



Recevez
votre
exemplaire
du *Producteur
de lait
québécois*



Vous êtes producteur associé dans une ferme laitière et aimeriez obtenir un exemplaire de la revue *Le producteur de lait québécois*?

Rien de plus facile. Il vous suffit de téléphoner au **438 315-9131** ou d'envoyer votre demande par courriel à l'adresse plq@lait.qc.ca en indiquant que vous êtes producteur associé dans une ferme laitière et voulez recevoir sans frais la revue *Le producteur de lait québécois*. Vous n'aurez qu'à donner votre nom, votre numéro de producteur et votre adresse complète, et ce sera fait!

Changement climatique, Steven Guilbeault, ceux-ci ayant pour but d'aider le secteur agricole à contribuer aux objectifs du gouvernement ciblant la carboneutralité. « L'annonce comprend une prolongation et un élargissement du Fonds d'action à la ferme pour le climat, un soutien au Programme des technologies propres en agriculture et un investissement supplémentaire dans la recherche et le transfert de connaissances pour aider le secteur à faire la transition vers la carboneutralité. Ces investissements sont importants, tout comme l'annonce des compensations par le gouvernement fédéral aux producteurs laitiers touchés par l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), car ceux-ci devront également consacrer des ressources pour atteindre les objectifs en matière de durabilité fixés par Ottawa », ont indiqué les PLC.

Nouveau terme valorisant pour le fromage fermier

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, a annoncé en mars la reconnaissance du tout premier terme valorisant « Fromage fermier ». Comme il est prévu dans la Norme pour le terme valorisant fromage fermier, le terme « Fromage fermier » est réservé à un fromage fabriqué et affiné sur le site d'exploitation de la fromagerie par un fromager producteur agricole. Le fromage ne contient que le lait du troupeau élevé sur les lieux de l'exploitation et il est fabriqué selon des techniques traditionnelles non automatisées ou propres au fromager producteur agricole.



Le budget fédéral formalise les compensations pour l'ACEUM

La ministre des Finances du Canada, Christia Freeland, a présenté en avril le budget fédéral 2022 dans lequel il est mentionné qu'« en collaboration avec des représentants du secteur, le gouvernement annoncera une indemnisation complète et équitable pour le secteur soumis à la gestion de l'offre dans le contexte du nouvel ALENA dans la mise à jour économique et budgétaire de l'automne 2022. »

Daniel Gobeil, président des Producteurs de lait du Québec, a salué le fait que le gouvernement ait formalisé, dans son budget 2022, son engagement à indemniser les producteurs laitiers. Il s'est toutefois dit préoccupé que cet engagement ne soit pas encore chiffré et du fait que les modalités ne seront connues qu'à la mise à jour financière de l'automne prochain. Les Producteurs laitiers du Canada ont eux aussi accueilli positivement les éclaircissements offerts dans le budget, tout en nommant leurs inquiétudes sur l'absence des modalités.

Investissements : pratiques durables et technologies propres

Le gouvernement du Canada a annoncé, le 1^{er} avril 2022, des investissements de 33,5 millions \$ pour les producteurs agricoles du Québec provenant du Fonds d'action à la ferme pour le climat et du Programme des technologies propres en agriculture. Les investissements proposés par le gouvernement du Canada visent à accroître la résilience aux changements climatiques et permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Au Québec, trois organisations distribueront l'enveloppe du Fonds d'action à la ferme pour le climat. D'abord, l'Union des producteurs agricoles (UPA), en collaboration avec les Producteurs de grains du Québec, gèrera une somme allant jusqu'à 19 millions de dollars qui sera partagée entre les producteurs et productrices agricoles du Québec pour les aider à adopter des pratiques de gestion bénéfiques en matière de cultures de couverture et de gestion de l'azote. Ensuite, l'Association canadienne pour les plantes fourragères gèrera une somme allant jusqu'à 10 millions de dollars qui sera versée aux producteurs et productrices agricoles du Québec, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan pour planifier et mettre en œuvre des pratiques de rotation des pâturages. Finalement, ECOCERT Canada gèrera une somme allant jusqu'à 4,5 millions de dollars qui sera versée aux producteurs et productrices biologiques certifiés du Québec et du Canada pour l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques en matière de cultures de couverture et de gestion de l'azote. Ces administrateurs distribueront les sommes aux productrices et producteurs au terme d'un appel de candidatures individuelles.

Vidéos sur les pratiques agroenvironnementales au Lac Saint-Pierre

L'Union des producteurs agricoles a lancé en mars dernier des vidéos qui mettent en lumière les efforts agroenvironnementaux déployés par 6 producteurs agricoles qui cultivent la terre du littoral du lac Saint-Pierre. Cette étendue d'eau douce de 500 km² est entourée de 4 régions administratives (Centre-du-Québec, Lanaudière, Mauricie et Montérégie) et présente de nombreux enjeux de préservation. Dans les capsules, les agriculteurs expliquent les bonnes pratiques qu'ils ont mises en place pour cohabiter harmonieusement avec cet écosystème. Parmi eux, on retrouve 3 producteurs de lait, Martin Caron de Louiseville qui est aussi président de l'UPA, Martin Sylvestre de Saint-Cuthbert et Jean-Pierre Bussièrès de Yamaska. Les vidéos peuvent être visionnées à upa.qc.ca.